

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE
NORMALE, MÉTIERS DES MINÉRAUX ET MÉTAUX,
SPÉCIALITÉ « CRÉATEUR DE PROTOTYPES »**

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de ce concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité	4
a) Les observations concernant l'épreuve écrite	5
b) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite.....	5
C) Les épreuves orales d'admissibilité	5
a) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
a.1) Les observations concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art	5
a.2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art	5
b) L'épreuve orale de techniques du métier	6
b.1) Les observations concernant l'épreuve orale de techniques du métier	6
b.2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier	6
D) Les épreuves d'admission	6
1) Les attentes du jury concernant les épreuves d'admission.....	6
2) Les observations concernant les épreuves d'admission	7
III. Les statistiques.....	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant : - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en la « réalisation d'une pièce par des techniques relatives aux métaux ferreux et non-ferreux : a) tournage ; b) fraisage ; c) assemblage à froid et/ ou à chaud au choix du candidat lors de la réalisation de la pièce (durée : 28 heures). »

L'épreuve de dessin consiste en une :

- « - a) mise au plan (durée : quatre heures) ;

- b) mise au plan sous logiciel informatique (durée : trois heures). »

La phase d'admission dure 35 heures au total.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France.

Membres de ce jury :

- Monsieur Stéphane AGUETTANT, technicien d'art de classe supérieure, métiers des minéraux et métaux, spécialité « lustrier », créateur de prototypes métal, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Pascal AUTISSIER, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, spécialité « créateur de prototypes », créateur de prototypes métal, école nationale supérieure des Arts Décoratifs ;
- Monsieur Jérôme BESCOND, chef de travaux d'art, responsable de l'atelier de recherche et de création, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Examinatrice qualifiée, adjointe au jury, pour la conception des sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission ainsi que pour la correction de l'épreuve écrite d'admissibilité et des épreuves d'admission :

- Madame Marie-Pierre BEL, technicienne d'art de classe normale, métiers des minéraux et métaux, spécialité « créateur de prototypes », créatrice de prototypes métal, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 5 juin au 10 juillet 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 18 septembre 2018
Date des épreuves orales	Le 19 septembre 2018
Date de la réunion d'admissibilité	Le 19 septembre 2018
Dates des épreuves d'admission	Du 12 au 16 novembre 2018
Date de la réunion d'admission	Le 19 novembre 2018

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Le jury a élaboré un sujet qui permettait d'évaluer les connaissances techniques des candidats à travers la rédaction d'une note synthétique accompagnée de croquis explicatifs. Cette épreuve écrite devait également permettre d'évaluer les candidats sur leur capacité à organiser et planifier les opérations.

Le jury a ainsi imaginé une situation où, dans le cadre de la conception d'une exposition temporaire, les candidats devaient répondre au conservateur, commissaire de l'exposition, qui leur demandait de réaliser une réplique d'un fauteuil de designers contemporains.

a) Les observations concernant l'épreuve écrite

En préambule, le jury regrette le très faible nombre de candidats inscrits à ce concours. Sur les quatre inscriptions, seuls deux candidats étaient présents à l'épreuve écrite.

Les copies ont globalement répondu à la question posée mais le jury regrette cependant un manque de précision et de rigueur dans la description des étapes de fabrication et des croquis trop peu détaillés.

b) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite

Le jury attendait une note technique avec un plan et des parties bien identifiées. Cette note devait présenter un caractère opérationnel et bien prendre en compte toutes les étapes de la fabrication de l'objet. Le jury s'est donc intéressé au degré de compréhension du sujet, à la qualité de l'argumentation et à la qualité de l'expression des candidats.

Le jury a apprécié les copies qui témoignaient de bonnes connaissances techniques, celles qui associaient rigueur et précision dans la description des différentes étapes de la réalisation du fauteuil. Le choix des matériaux devait être argumenté, l'organisation du travail détaillée à travers un planning prévisionnel. Les croquis devaient notamment justifier le choix des sections du métal pour le montage.

Le sujet précisait que le fauteuil serait présenté sur un tapis de savonnerie. Le jury attendait ainsi que les candidats expriment une attention et des choix techniques directement reliés à la conservation préventive des œuvres du Mobilier National.

C) Les épreuves orales d'admissibilité

a) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Le jury a élaboré plusieurs sujets différents comprenant chacun trois photographies de pièces de design, souvent emblématiques d'un courant ou d'un artiste et conservées pour la grande majorité dans des collections publiques.

Les candidats étaient invités à proposer un classement chronologique et à faire des commentaires d'ordre historique ou stylistique sur chacune des œuvres du sujet dont ils avaient à traiter.

a.1) Les observations concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art

Les candidats auditionnés ont globalement bien répondu au classement chronologique des trois œuvres proposées dans chaque sujet. Les pièces et leurs créateurs en revanche n'ont pas toujours été identifiés.

Les candidats auraient dû davantage s'appuyer sur une description fine des œuvres proposées à leur analyse afin de les re-contextualiser et élargir leur propos.

a.2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'histoire de l'art

Le jury attendait que les candidats aient une bonne connaissance des styles et des courants artistiques essentiellement modernes et contemporains. L'identification du designer était bienvenue mais non obligatoire. Le jury attendait également que les candidats sachent étendre leurs connaissances à d'autres domaines d'activité que le mobilier comme la sculpture, l'architecture.

Le jury attendait une présentation et une description brève de chaque œuvre pour justifier le classement chronologique. L'entretien durant vingt minutes, le jury attendait un exposé de dix minutes au plus avant d'engager des échanges avec le candidat pendant dix minutes au moins.

b) L'épreuve orale de techniques du métier

Le jury a élaboré plusieurs sujets où les candidats étaient invités à répondre à une question ou à développer leurs connaissances sur un sujet relatif aux techniques du métier.

b.1) Les observations concernant l'épreuve orale de techniques du métier

Les candidats ont relativement su bien gérer le temps de l'épreuve même si certaines questions n'amenait pas de grands développements.

b.2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale de techniques du métier

Le jury attendait des candidats qu'ils aient de solides connaissances techniques, du bon sens étayé par des exemples concrets qui permettaient d'aller au-delà de la question posée.

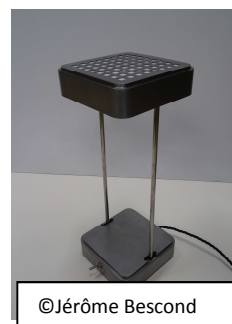
Les questions étaient relativement ouvertes pour permettre aux candidats de développer différents aspects. Lorsqu'un candidat ne savait pas répondre, le jury s'est efforcé de l'aiguiller vers une réponse prenant en compte la qualité de son raisonnement.

D) Les épreuves d'admission

L'épreuve pratique d'admission, d'une durée de 28 heures, a consisté en la réalisation d'un prototype d'une lampe de bureau conçue par les membres du jury (photo ci-joint).

Les candidats ont été accueillis au sein de l'atelier métal de l'ARC (Atelier de Recherche et de Création du Mobilier National).

Les candidats ont tout d'abord commencé par une épreuve de dessin et d'informatique, d'une durée de sept heures, afin de mettre au plan l'objet proposé à l'échelle 1. Le plan de la pièce à réaliser était à la disposition des candidats dès le début des épreuves.



1) Les attentes du jury concernant les épreuves d'admission

Cette épreuve permettait d'évaluer concrètement les candidats sur leurs compétences techniques, d'apprécier leur gestion du temps au cours des différentes étapes de la fabrication de l'objet et d'observer leur prise en compte des conditions d'hygiène et de sécurité au sein d'un atelier.

Le jury attendait, pour l'épreuve de dessin, que les candidats soient capables de dessiner l'objet suivant les normes de représentation du dessin technique (vues orthogonales, coupes, sections...). Il attendait qu'ils sachent donner les informations nécessaires à la fabrication de l'objet, notamment les côtes et surtout que les candidats mettent en œuvre des solutions techniques d'assemblages ou de fixation fixes ou mobiles.

Pour la mise au plan sous logiciel informatique, le jury attendait que les candidats démontrent une aisance vis-à-vis des logiciels d'infographie car aujourd'hui la totalité des prototypes de l'ARC sont développés soit en DAO, CAO ou FAO. Le jury attendait enfin que les candidats sachent exploiter les caractéristiques d'un logiciel de DAO, en utilisant notamment la fonction "calque" pour gérer les différents types d'informations : côtes, circuit électrique, éléments cachés...

2) Les observations concernant les épreuves d'admission

Les candidats avaient à leur disposition le plan de la lampe réalisé par le jury pour débiter l'épreuve pratique d'admission et être sur le même pied d'égalité.

Les prototypes réalisés par les candidats ont permis de vérifier leur compréhension du sujet autant que de juger de leur technicité. Les pièces étaient suffisamment avancées pour être évaluées sur tous les aspects techniques. Elles ont également permis de témoigner de leur adaptation face à l'outillage proposé par l'atelier métal de l'ARC.

Le jury a cependant constaté que certaines compétences techniques, comme la soudure, étaient partiellement maîtrisées.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	4	2	2	2	2
Femmes	0	0	0	0	0	0
Total	4	4	2	2	2	2

Seuil d'admissibilité : 11,20 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,20 à 13,80 sur 20.

Seuil d'admission : 11,30 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,30 à 14,30 sur 20.

Madame Laurence ISNARD
Présidente du jury